

DL-20250213-43

Date de la convocation : **4 février 2025**

Membres en exercice : **31**

Présents : **21**

Procurations : **3**

Suffrages exprimés : **24**

Abstention : **0**

Vote à l'unanimité des voix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 13 février 2025 à 19h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présent(e)s :

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Fabienne Ménard, Catherine Gely, Anne Gillet-Vies, Margot Lapeyre, Nadia Ould-Amer, Dany Portes, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Sandrine Subreville

MM. Grégory Avérous, Gilles Cormignon, Habermeyer Olivier-Bernard, Yves Le Poec, Marc Miralès, Alain Soriano, Christophe Testas

Excusé(e)s : Mmes Claudie Bonnet, Marie-Claire Malroux, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Justin Larue, Bernard Moulin-Riberprey, Laurent Vandendriessche

Représenté(e)s :

Mme Marie-Louise At par Mme Anne Gillet-Vies

Mme Colette Barsalou par M. Christophe Testas

M. Ghislain Espitalier par Mme Eva Géraud

**CST / CHSCT : DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

Suite au transfert de la compétence prise par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn,

il convient de désigner un membre parmi les représentants de la CA de l'Albigeois en vue de siéger en représentation du collège des élus au CST et CHSCT.

Mme BOUCABEILLE occupait jusqu'alors cette fonction au titre de la Ville d'Albi.

Elle propose de renouveler sa candidature.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix,**

- **DESIGNE** Mme Marie-Pierre BOUCABELLE au CST et du CHSCT (collège des élus) au sein du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Fait et délibéré le 13 février 2025

**Pour extrait conforme,
La Présidente,**



Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>